


Procès verbal 2024/2025

La commission de vérification des comptes composée de , BAUDRY Rémi et de FERON Marine des membres de la commission s'est réunie le 26 janvier 2026 et a procédé par sondage à la vérification des comptes, a vérifié que les pièces comptables sont conformes aux écritures, que les comptes sont tenus selon les règles de la loi de finance du 20 août 2008, propose au bureau de procéder à la clôture des comptes et proposera lors d'une AG de voter l'approbation des comptes ». Ce rapport sera signé par les membres de la commission ,


M. FERON


R. BAUDRY